



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

(Juin 2017, r.252-17, a.5)

Légende :

-  Zones prioritaires d'aménagement
-  Zones d'aménagement en réserve
-  Terrains vacants non constructibles
-  Terrains construits dans le P.U. (2008)
-  Affectation agricole active
-  Affectation agro-forestière de type 2
-  Îlots déstructurés en zone agricole
-  Écocentre

-  Prises d'eau potable municipales
-  Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie
-  Ancien site d'élimination des déchets
-  Limites de propriété
-  Limites de la zone agricole
-  Limites du périmètre urbain
-  Rues desservies par l'aqueduc
-  Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
-  Transport électrique

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec
Note : Orthophoto aérienne 2008

Plan no.
2.4L

Périmètre urbain
Saint-Étienne-des-Grès
(Partie sud)